

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 07 avril 2015

L'an **deux mil quinze**, le **sept avril** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 02 avril 2015, s'est réuni sous la présidence de Danièle MARY, Maire.

Etaient présents : Mme Danièle MARY, Mme Christine LA LOUZE, M. Jean CHARPENTIER, M. Kévin FOUQUET, Mme Isabelle THIÉBLIN, Mme Evelyne BOURLIER, Mme Nathalie LUREAU, M. Michel MARY, M. Arnaud POITRIMOL, M. Marcel GESNE et M. Jean-Fred CROUZILLARD.

Absent excusé : M. Alain HOYAU (pouvoir à Mme Isabelle THIÉBLIN).

Secrétaire de séance : M. Marcel GESNE.

Ordre du jour :

- ✚ Approbation du compte rendu du 16 mars 2015,
- ✚ Assainissement :
 - Budget primitif 2015,
 - Informations avancement réhabilitation des réseaux,
- ✚ Commune :
 - Subventions 2015 (suite),
 - Budget primitif 2015
 - Impositions 2015 : vote des taux
 - Délibération pour inscription en investissement des dépenses inférieures à 500€,
- ✚ Regroupement syndicats d'eau : décision du Conseil Municipal après jugement du Tribunal Administratif,
- ✚ Aménagement centre bourg : décision de la Commission d'Appel d'Offres, décision du Conseil Municipal,
- ✚ SE 61 (syndicat énergie) : convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage France Telecom et éclairage public génie civil,
- ✚ Informations et questions diverses.

1- Approbation du compte rendu du 16 mars 2015 :

Le Maire informe qu'une erreur de frappe s'est introduite dans ce compte rendu, il convient de lire un montant total de subventions attribuées par la commune de 2 843.36 € (et non 1 843.36 €).

Après cette correction, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Assainissement :

- **Budget primitif 2015**

Le Maire présente le projet de budget du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section d'exploitation à 224 131 € et pour la section d'investissement à 348 938 €.

Diverses provisions sont inscrites notamment pour la réhabilitation des réseaux défectueux et pour le démarrage des études préliminaires à la création d'une nouvelle station d'épuration.

Le budget primitif 2015 du service assainissement est adopté à l'unanimité.

Présents : 11	Votants : 11 + 1P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	--------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- **Informations avancement réhabilitation des réseaux**

Suite à la décision du Conseil Municipal le 16 mars dernier de confier la mission topographique au Cabinet Lallouet, le Maire informe que les relevés des géomètres ont commencé sur le terrain la semaine dernière.

3- Commune :

- Subventions 2015 (suite)

Conformément à la réglementation, les associations ne peuvent bénéficier d'une subvention de la collectivité qu'après dépôt d'un dossier de demande. Préalablement à la réunion du 16 mars, diverses demandes de pièces complémentaires ont été sollicitées auprès des associations. La commission des finances avait décidé de surseoir à l'attribution des subventions lorsque le dossier était demeuré incomplet, ce qui fut le cas pour le Football Club St Germain. Les pièces sollicitées ayant été fournies postérieurement à la réunion du 16 mars, le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 000 €.

Par 1 voix contre et 11 pour, la subvention est accordée.

Les crédits nécessaires figureront au budget primitif 2015 (article 6574).

Présents : 11	Votants : 11 + 1	Pour : 11	Contre : 1	Abstention : 0
----------------------	-------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- Budget primitif 2015

Faisant suite à la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le lundi 30 mars dernier, Mme le Maire présente dans un premier temps les recettes et les dépenses de fonctionnement qui s'équilibrent à 2 381 579 €.

Mme le Maire présente ensuite les recettes et les dépenses d'investissement qui s'équilibrent à 2 739 710 €.

Diverses provisions sont inscrites notamment pour l'aménagement du centre bourg, la réhabilitation des vestiaires du stade, la restauration de divers logements communaux (Rue de la Coudre N° 2 – 3 et 5, Rue du clos n° 6, la réfection de toitures (lavoir, boucherie cour arrière), la réfection du terrain de tennis, la création d'un terrain multisports, l'acquisition de matériel pour l'école (jeu de cour, tablettes numériques, vélos ...), des travaux de voirie dans divers chemins communaux pour 74 240 €, l'installation d'un nouveau chauffage à l'église ...

Le budget primitif 2015 de la commune est adopté à l'unanimité.

Présents : 11	Votants : 11 + 1P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	--------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- Impositions 2015 : vote des taux :

Mme le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2014 pour 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 16,52 %,
- Taxe foncière (bâti) : 14,12 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 29,06 %,
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 11,27 %.

Il est précisé que les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 2007.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Présents : 11	Votants : 11 + 1P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	--------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- Délibération pour inscription en investissement des dépenses inférieures à 500 € :

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'inscription comptable en investissement de dépenses inférieures à 500 € : matériels de restauration (casseroles, poêles, moules à gâteaux, plaques four, chariots), matériels école (vélos, armoires/étagères, informatique : écrans, ordinateurs, tablettes numériques, jeux espace ludique), panneaux de signalisation, rideaux, illuminations de Noël.

Le Conseil, considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif, autorise le Maire à mandater ces dépenses en investissement.

Présents : 11	Votants : 11 + 1P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	--------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

4- Regroupement syndicats d'eau : décision du Conseil Municipal après jugement du Tribunal Administratif :

Mme le Maire rappelle les recours déposés par la commune de Saint Germain de la Coudre auprès du Tribunal Administratif les 5 mars et 28 juin 2013 contre l'arrêté préfectoral définissant le nouveau périmètre du futur syndicat d'eau voulu par l'administration départementale et contre l'arrêté préfectoral portant dissolution du SIAEP de Gémages – L'Hermitière -Saint Germain de la Coudre, ces arrêtés allant à l'encontre de la volonté de la majorité des élus du précédent Conseil Municipal.

Une copie du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Caen le 26 février 2015 a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal avec la convocation à la réunion de ce jour. Mme le Maire invite les conseillers à débattre sur l'éventualité d'un recours devant la Cour Administrative d'appel de Nantes, celui-ci devant nécessairement être déposé par un avocat avant le 26 avril prochain.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, regrettant que l'avis de la commune de Saint Germain de la Coudre, sollicité par l'administration, n'ait pas été respecté par cette même administration, décide de ne pas poursuivre cette procédure.

Présents : 11	Votants : 11 + 1P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	--------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

5- Aménagement centre bourg : décision de la Commission d'Appel d'Offres, décision du Conseil Municipal :

Mme le Maire rend compte des travaux de la commission d'appel d'offres réunie ce jour pour un premier examen des cinq offres reçues. La commission va poursuivre l'analyse des dossiers de candidature. La décision de la commission sera présentée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

6- SE 61 (syndicat énergie) : convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage France Telecom et éclairage public génie civil :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déléguer, dans le cadre d'une convention, au Syndicat de l'énergie de l'Orne la maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication relevant de la compétence de la Commune.

L'objet de cette convention est de déléguer l'ensemble des travaux à un unique maître d'ouvrage afin d'optimiser les coûts et de réduire les nuisances aux usagers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication au Syndicat de l'énergie de l'Orne ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Présents : 11	Votants : 11 + 1P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	--------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

7- Informations et questions diverses :

- CR réunion de la commission « Poules » :

Pour aider à la réduction des ordures ménagères, Mme Génissel alors conseillère municipale avait proposé en 2014 de doter de 2 poules les foyers intéressés. Une enquête diligentée l'été dernier n'a révélé que 12 réponses positives. Parmi ces réponses, plusieurs foyers possédaient déjà des volailles. La commission « poules », vu le faible nombre de personnes intéressées et considérant que cette action ne peut être poursuivie qu'à la condition d'établir un règlement assorti de contrôle des conditions d'accueil des volatiles (nécessité de disposer d'un terrain, d'un poulailler), a décidé eu égard à la faible valeur d'achat de 2 poules par rapport au coût de l'installation à prévoir laissé à la charge des demandeurs, de ne pas poursuivre cette action.

Mme le Maire relate certaines observations émises par des villageois ou riverains qui craignent la prolifération des rongeurs (rats) et le développement d'odeurs dues à l'accroissement du nombre de volailles. Enfin, il apparaît que certaines personnes installent des volières peu esthétiques pour l'environnement.

Compte tenu de tous ces éléments, le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la suite à donner.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'annuler cette action.

Présents : 11	Votants : 11 + 1P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	--------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

-**Mme Mary** informe qu'elle réunira prochainement les commissions voirie, travaux et dynamisation de la commune.

- **Cabinet médical** : le Maire informe que le déménagement du cabinet médical a été effectué le 29 mars dernier et que les clés ont été restituées à la commune le 31 mars sans préavis, sans état des lieux, sans dénonciation de bail alors que le bail signé en 2004 prévoyait un préavis de 6 mois pour le détenteur du droit de bail ou pour ses héritiers. Une lettre recommandée sera adressée au notaire chargé de la succession.

-**Logement 1 rue Germaine de Courson** : le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice pour solliciter la rupture judiciaire du bail, le détenteur du bail ayant déménagé sans prévenir la commune, propriétaire du logement.

Présents : 11	Votants : 11 + 1P	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
----------------------	--------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

8-Tour de table :

Mme Thiéblin interroge sur le devenir de l'appartement parisien issu du legs Bru. Le Maire répond que des devis pour remise en état de ce logement sont sollicités.

Mme Thiéblin demande si le CCAS s'est penché sur une aide au financement du permis de conduire pour les personnes en difficulté. Réponse négative pour le moment.

M. Crouzillard rappelle que sa demande préalablement formulée n'a toujours pas été satisfaite. (communication testament Bru). Mme Mary précise qu'elle attend elle-même la réponse au courrier qu'elle a adressé et qu'elle rendra compte de la réponse le moment venu.

M. Poitrimol s'étonne du délai qui lui semble excessif pour la fourniture par le peintre de panneaux acoustiques pour la salle de motricité. Mme le Maire précise que M. Denormandie l'a informée récemment de difficulté d'approvisionnement et de changement de fournisseur

M. Charpentier demande si le panneau d'interdiction de tourner à gauche à la sortie de la rue de la grouas sur la rue de l'église doit être conservé. Le Maire répond qu'il sera nécessairement maintenu en raison de l'étroitesse du carrefour.

Fin de la réunion : 23 h 15.

Vu pour être affiché le 10 avril 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Danièle MARY

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme le Maire de Saint Germain de la Coudre et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai de deux mois à compter de sa réception par les intéressés ou de sa publication. Il est précisé que, sous peine d'irrecevabilité, tout recours contentieux contre cet acte devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement d'une somme de 35 € au titre de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du Code Général des Impôts et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.